

Biodiversité

Généralités

Mme **Évelyne VOLLE** (R06) de Gruey se dit perplexe quant aux impacts sur la faune.

- M. **Étienne JACOB** (D34) s'oppose au projet pour l'appauvrissement de la biodiversité dont il sera responsable.
- M. **Hervé CAILLAUD** (D35) note que le projet se situe dans une échancrure de l'espace boisé alors que les lisières de forêts sont très riches en biodiversité.
- M. **Nicolas THOMAS** (D46) de Grandrupt de Bains, commune voisine considère que ces monstres de fer et de béton vont détruire la biodiversité du secteur.
- M. **Michel HEINRICH**, (D 56) agissant au nom du **Syndicat mixte de SCoT des Vosges Centrales**, est favorable au projet qui respecte les corridors de la trame verte et bleue, les habitats écologiques des principales espèces patrimoniales susceptibles d'être menacées d'autant que des mesures de suivi et de prévention ont été actées.

M. **Pascal HEINTZ** (D58) de Hennezel (88), commune voisine, prévoit des gros risques pour la faune.

Mme **Dominique Gisson** (D79) de Lacanau (33) est opposée au projet pour les dangers qu'il fait courir à la biodiversité.

-Mme **Françoise HERVE** (D84) de Nancy (54) constate que l'orientation linéaire va nuire à l'avifaune et particulièrement au Milan royal.

Mme **Nathalie LEURENT** (D91) dénonce le danger pour la biodiversité

Mme **Agathe ROFFIGNAC** de Fontaine-les-Bassets (61) s'insurge contre les éoliennes payées par les contribuables.

Claude GOUSSOT (D107) de Neuilly-sur-Seine (92) soutient les opposants.

Ernst Georg DETGES (D108) d'Amiens (80) appréhende le projet comme un défi pour notre siècle.

Norbert GEOFFROY (D114) pense que l'éolien est une plaie pour la biodiversité.

Chantal PAYS (117) de Siaugues Ste-Marie (43) s'oppose pour les dangers pour la biodiversité.

Tout comme **Francis BOUILLON** (D118) de Paris (75) ainsi que **Jean-Claude PLU** (D119) de Boiry Ste Rictrude (62).

Jacqueline FRANCASTEL (D122) de Sallertaine (85) ne peut imaginer une telle destruction.

Guillaume MATTHAUS (D140) de Nancy (54) trouve le projet respectueux de la biodiversité.

Flora CALLUNE (D154) trouve ce projet écocide.

Jean-Jacques GAULTIER (D179), de Vittel, **Député** des Vosges, favorable au projet si toutefois les mesures de respect de la biodiversité sont mises en œuvre.

avifaune

- La **MRAe**, après avoir noté les espèces d'oiseaux repérées au cours des migrations prénuptiales (44 dont 33 protégées au niveau national) et postnuptiales (56 dont 43 strictement protégées) recommande à H2air
 - de compléter son analyse sur l'avifaune en tenant compte de la perte de territoire engendrée par le dispositif d'effarouchement au voisinage des éoliennes.
 - de considérer comme expérimentale la mise en œuvre d'un système automatique de détection et d'effarouchement pour les éoliennes E3, E6, voire E2.
 - par conséquent de faire suivre par un ornithologue l'efficacité du système de détection et d'effarouchement sur **plusieurs années** et non seulement la première année d'exploitation du parc comme prévu initialement.

Biodiversité

Mme et M. **Alex BEZENÇON** (R08) de Gruey s'opposent au projet pour la « destruction massive des oies » que les pales vont entraîner.

- Mme **Catherine CABLEY** (R05) de Vioménil (88), commune voisine, est préoccupée par l'avifaune ; aussi demande-t-elle que les espèces soient réellement prises en compte, que le suivi ornithologique soit effectif et que ses résultats soient communiqués aux associations naturalistes.
- M. **Pierre FRANÇOIS** (D8) accuse les éoliennes de causer la mort d'oiseaux et de chauves-souris.
- L'observation **anonyme** (D22) dit que le projet maîtrise les risques par les mesures d'implantation (éloignement des lisières, bridage...)
- M. **Yves MELIN** (D24), pour le collectif **Vosges Horizon Durable**, **Philippe DEGREMONT** pour l'association **Sauvegarde du Patrimoine et des Paysages Nord Haut-Saônois** (D170) et l'observation **anonyme** (D147) insistent sur le fort taux de mortalité que va entraîner l'implantation perpendiculaire aux axes de migration des oiseaux.
- Mme **Anne PEREZ** (D33) de Saulnot (70) prévoit les risques de mortalité importante des oiseaux du fait de l'implantation des éoliennes perpendiculaire à l'axe de migrations.
- M. **Hervé CAILLAUD** (D35) dit que le projet présente un risque majeur pour l'avifaune locale.
- L'observation **anonyme** (D 63) met l'accent sur les dangers du projet pour les migrations des oiseaux.
- M. **Pascal HERY** (D75) de Monchy Humières (60) souligne les dangers de l'éolien pour l'avifaune.
- Mme **Fabienne CHAPUIS** (D88) dénonce cette arnaque écologique préjudiciable à l'avifaune.
- **Antoine CHONION** (D113) pour **Paysage et Nature de la Campagne Vosgienne** dénonce le barreaudage que vont constituer les appareils pour l'avifaune.

Commissaire enquêteur : *Quelles précisions peuvent-être apportées sur le dispositif d'effarouchement : fonctionnement ? Retour d'expérience ?*

Cas particulier du Milan royal

- M. **Guillaume LEBLANC** (D38) au nom de **Lorraine Association Nature (LOANA)**
 - regrette de n'avoir pas été consulté par le porteur de projet ni par le bureau d'étude Biotope à propos du Milan royal d'autant que le projet se situe en plein cœur du noyau Vosges Ouest-Sud Lorrain avec des enjeux très forts pour l'espèce.
 - relève plusieurs manquements graves de l'étude relatifs à la conservation de l'espèce : manque d'étude préalable et spécifique à l'impact du futur parc alors que des couples (7 dans un rayon de 10 km) sont connus et suivis sur la zone ; 2 sont présents dans un rayon de sensibilité très forte entre 0 et 3 km ; absence d'étude visant à caractériser le flux migratoire notamment postnuptial.
 - rappelle que la DREAL Grand Est recommande qu'aucune éolienne ne soit implantée dans un rayon de 3 km autour des nids.
 - impose une réelle prise en compte du Milan royal aussi bien du point de vue de l'étude d'impact que des mesures ERC proposées.
 - s'interroge sur le fait que le Bureau d'étude Biotope n'a pas réalisé d'étude complémentaire pour quantifier la fréquence de passage de l'espèce sur le futur lieu d'implantation.
 - précise que les milans royaux hivernants sont liés à des individus nicheurs devenus sédentaires, ce qu'une recherche spécifique de dortoirs hivernaux aurait révélé.

Biodiversité	
	<ul style="list-style-type: none"> • souligne qu'aucune mesure ERC spécifique à l'espèce n'est prévue. • considère que la non-prise en compte des sites de nidification du Milan royal constitue un acte délibéré et un manquement grave dès l'origine du projet. • demande à ce que la demande d'autorisation soit refusée. • requiert une demande de dérogation de destruction d'espèce protégée auprès du CNPN et de mesures ERC très fortes spécifiques à l'espèce : analyse de l'utilisation de l'espace pour les couples nicheurs, bridage des machines de jour durant toute la période de reproduction voire d'hivernage, la mise en œuvre d'un suivi de mortalité pour mesurer l'efficacité des mesures sur 4 années.
Cas particulier de la Cigogne noire	<p>Élise LAUWERIERE (D160) au nom de Lorraine Association Nature</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'insurge contre le fait que ni le bureau d'étude Biotope ni le promoteur n'ait consulté l'association alors que des représentants de l'espèce ont été repérés à proximité du site et que le projet se situe à moins de 20 km d'une zone comprenant des sites de nidification. • relève des manquements graves de l'étude relative à la conservation de la Cigogne noire qui peut parcourir jusqu'à 20 km autour de son nid. • précise que le projet éolien comprend un site de nidification trouvé ce printemps avec 2 jeunes et trois sites de nidification historiques. • rappelle que la zone d'implantation avec ses nombreux étangs et points d'eau offre un habitat propice à la nidification de la Cigogne noire. • considère que la non-prise en compte des sites de nidification du Milan royal constitue un acte délibéré et un manquement grave dès l'origine du projet. • demande à ce que la demande d'autorisation soit refusée. • ou au moins s'accompagne de mesures ERC fortes spécifiques à l'espèce (analyse de l'utilisation de l'espace, caractérisation des cours d'eau par exemple).
chiroptères	<p>- La MRAe recommande à l'exploitant</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'étendre les modalités de bridage des appareils sur toute la durée d'exploitation du parc et non seulement la première année comme prévu. • d'intégrer les mesures nécessitées par l'impact des précipitations intermittentes sur l'activité des chauves-souris. <p>- M. Pierre FRANÇOIS (D8) accuse les éoliennes de causer la mort d'oiseaux et de chauves-souris.</p> <p>- L'observation anonyme (D22) dit que le projet maîtrise les risques par les mesures d'implantation (éloignement des lisières, bridage...)</p> <p>- M. Yves MELIN (D24), pour le collectif Vosges Horizon Durable, Philippe DEGREMONT pour l'association Sauvegarde du Patrimoine et des Paysages Nord Haut-Saônois (D170) et l'observation anonyme D147 imaginent le fort taux de mortalité sur les chauves-souris.</p> <p>M. Pascal HERY (D75) de Monchy Humières (60) souligne les dangers de l'éolien pour les chiroptères.</p>